



## Agression verbale sur personne fragile

-----  
Par La bordelaise

Bonjour,

J ai besoin d aide pour ma mere, qui s est faite interpellée dans un magasin par une vendeuse. Ma mère ne connaissait pas cette personne qui lui a dit : je sais que votre mari est décédé et il a eu ce qu il méritait c est bien fait pour lui. Elle lui a raconté qu il y a 40 ans il a eu des rapports avec sa mère et que tout le monde savait que ma mère était cocue ! Et que sa mère avait des relations avec plein d hommes ! Ma mere fait une grave dépression suite au décès de mon père d un cancer, elle a elle même un cancer du sein et elle est très fragile psychologiquement. Cette personne a délibérément dit cela pour nuire et blesser ma mère qui n a rien a voir la dedans et qui n était pas au courant. Et il est aisé de calomnier un défunt qui ne peut répondre ! Elle salie la mémoire de mon père

La justice peut elle faire quelque chose ?? C est parfaitement inadmissible ma mère est totalement aneantie

Merci par avance

-----  
Par kang74

Bonjour,

Je ne vois pas d'agression verbale .

Si votre mère considère que cela a porté atteinte à son honneur ,qu'il y a eu une réelle volonté de lui nuire à elle, elle peut porter plainte .

Si cela ne porte qu'atteinte qu' à votre père, décédé, aucune action n'est possible .

Bien evidemment en justice il ne faut pas dire mais prouver, et porter plainte peut se retourner contre votre mère pour dénonciation calomnieuse .

Seule elle peut agir, si elle le souhaite .

-----  
Par La bordelaise

Bonjour je vous remercie pour votre réponse et le temps consacré.

Dans la mesure où cette personne a fait cela sur ton temps de travail et sur son lieu de travail alors que ma mère était une cliente, puis je au moins avertir son employeur de cela ?

Merci beaucoup

-----  
Par kang74

Votre mère est majeure , si elle a une réclamation à faire en tant que cliente, elle peut .

M'enfin il n'est pas interdit de parler aux clients en tant que vendeur ...